

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-41 du 27 février 1987

portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1987 de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et ~~les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée~~ ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 73-13 du 7 Février 1973 portant création de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau ;
- VU le décret N° 83-339 du 27 Septembre 1983 portant Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau ;
- VU le décret N° 85-171 du 10 Mai 1985 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau ;

SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 21 Janvier 1987 ;

D E C R E T :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1987 de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau tel qu'il figure en annexe à ce décret.

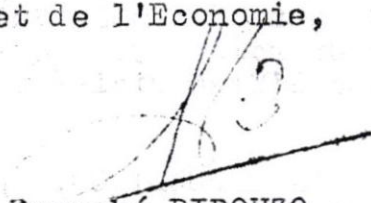
Article 2. - : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 Février 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Barnabé BIDOUZO.-

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CPC 4 BPC 4 SBEE 4 MFE 4
Autres Ministères 14 CEAP 6 GCONB 1 SPD 1 BCP-DPE-INSAB 3 DCCT-IGE 4
DAN 2 DB-DCF-DSDV-DI 8 CCIB 2 JORPB 1.-